

L'an deux mille vingt et un le quinze avril  
 Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
 Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de  
 Mme MOULIN Catherine, Maire,  
 Nombre de conseillers en exercice : 11



Présents : Alain DETOLLE, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN , Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,

Absents : Victoire BEAUJOU, Leigh FAULKNER , Mathilde HOUZE, Maxime LE HUNG

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Pierre HOEZELLE

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**

**Secrétaire : M Francis HOEZELLE**

DCM 2021/38 : validation du nouveau plan de financement du projet de changement de la canalisation principale du bourg dans le cadre du dispositif réseaux fuyards

Pierre Hozelle explique au conseil municipal que depuis le dépôt initial du dossier de demande de financement concernant le projet de changement de la canalisation principale du bourg dans le cadre du dispositif réseaux fuyards, plusieurs éléments sont intervenus. La possibilité d'une part d'utiliser l'aide départementale Boost'Comm'Une et d'autre part la validation par la préfecture, dans le cadre du plan de relance, de l'éligibilité de notre dossier à la DETR. Il présente ci-dessous le nouveau plan de financement :

dépenses		recettes		%
estimation des travaux par le maître d'œuvre	188 000,00 €	subvention AELB (40 % du total Ht hors branchement)	53 600,00 €	24,93 %
maîtrise d'œuvre	12 220,00 €	subvention département de la Creuse (15 % du total HT)*	32 250,00 €	15,00 %
imprévus et divers	14 780,00 €	Boost'comm'une	19 590,00 €	9,11 %
		DETR (30 % du total HT) (non encore attribué, incertain)	64 500,00 €	30,00 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>215 000,00 €</b>	<b>Total subvention</b>	<b>169 940,00 €</b>	<b>79,04 %</b>
		<b>autofinancement par l'emprunt ou fonds propres</b>	<b>50 882 €</b>	
TVA 20 %	43 000,00 €	FCTVA (16,404 % du total HT)	35 268,00 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>258 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>258 000</b>	

Le conseil municipal à l'unanimité, valide le nouveau plan de financement et charge Madame la Maire du dépôt du dossier auprès du CD23 ainsi que de transmettre la délibération aux différents partenaires financeurs.

À Faux la Montagne, le 30/04/2021

La Maire  
 C MOULIN

